

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre-Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, David LAPALUS, Olivier DEFAUT, Jean-Paul VIVIEN, Camille SIMAR, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Céline VUAGNOUX, Evelyne MURGER, Martine BRICOUT.

ABSENTE : Madame Dominique JAVOUREZ (pouvoir à Martine BRICOUT).

SECRETAIRE : Monsieur Camille SIMAR

En ce qui concerne le compte-rendu de la séance du 31 Octobre 2014, les remarques suivantes sont formulées. Jean-Paul VIVIEN indique que l'étude éolienne, a été votée à l'unanimité « des présents » et à condition que l'impact financier soit favorable à la commune.

Magalie SCHOLLAERT indique que nous n'avons pas prévu de mettre le presbytère dans les rénovations d'ANC. Nous avons dû nous adapter car seul le presbytère et la salle des fêtes sont théoriquement éligible.

Le compte-rendu de la séance du 31 Octobre 2014, est adopté à l'unanimité, avec l'ajout de la remarque de JP VIVIEN.

I° - EOLIENNES

Pierre-Etienne CONTESSE présente Monsieur Alban GAUTHIER, intervenant pour le compte de la Société Générale Electric.

Celui-ci, en préambule présente la Société Générale Electric, multinationale avec parmi ses 300.000 employés, 11.000 travaillant en France sur la branche énergie ou sur l'éolien. Il précise que les turbines ne sont pas fabriquées en totalité en France, une turbine de 2.75 Mwatt de 120 m de longueur développée de pâles (57 mètres par pôle), mesure entre 80 et 112 mètres de haut.

Il informe qu'au niveau des données régionales, 500 à 600 machines en Bourgogne devront être installées d'ici 2020, ce qui correspond à l'engagement de produire 23 % d'électricité renouvelable de l'Etat Français d'ici 2020.

Le projet éolien pour la Collectivité, depuis la phase de l'étude des vents jusqu'à la phase finale d'implantation des éoliennes, dure environ cinq années. La durée d'exploitation est de 20 à 25 ans. A cette échéance, il est procédé au démantèlement des éoliennes, précision étant faite que la société GE séquestre la somme de 50.000 € dès le début du projet pour procéder au démantèlement si la Société n'existe plus.

La rentabilité du projet dépend du vent ainsi que du raccordement. Le plus proche de Franxault avec de la disponibilité est Pouilly sur Saône à 15 kms par la route, le kilomètre de raccordement coûte 100.000 €.

L'installation dépend de beaucoup de facteurs contraignants tels que : radar BA 102, les zones naturelles, la proximité de l'aéroport Dole-Tavaux, etc...

Mr GAUTHIER informe que sur la Commune de Franxault, il existe un potentiel d'installation de quatre éoliennes. Les communes voisines seront consultées mais leur avis n'aura aucune valeur juridique, mais peut influencer la décision préfectorale. La société GE souhaite s'investir sur notre territoire si plusieurs communes acceptent l'installation d'éoliennes, car le projet sera plus rentable. Il précise qu'il est possible d'étudier l'éolien sur la partie « massif forestier communal » mais l'administration n'y est pas favorable.

Le projet proposé par Général Electric, concernerait les communes de Franxault, Montagny les Seurre, Bousselange et Grosbois les Tichey.

Au niveau de l'impact financier :

Une somme de 2500 € / MWatt installé est à répartirentre le propriétaire et le fermier.

Au niveau de la Collectivité, dans l'hypothèse où la négociation aboutit avec la Communauté de Communes et dans le cas du versement de 50 % de l'IFER par cette dernière, la Commune pourrait alors retoucher par éolienne, la somme de 6.853,00 € par an.

Le Siceco crée une Société d'Économie Mixte pour être exploitant d'éoliennes. La participation rémunérée par EDF est de 8.4 cts/kw pendant les dix premières années, puis ensuite 2.8 cts/kw.

Pierre-Etienne CONTESSE remercie Mr GAUTHIER pour son intervention, permettant ainsi aux élus d'avoir une vision plus approfondie du projet.

Le Conseil Municipal poursuit ensuite les débats sur l'éolien.

Pierre-Etienne CONTESSE informe que d'autres projets éoliens sont à l'étude sur les communes voisines, six communes seraient concernées.

Du fait de l'existence du radar au niveau de la BA 102, les autres sociétés s'intéressent peu à la Commune de Franxault.

Le Siceco peut être impliqué dans le projet.

Au niveau de l'impact financier, Pierre-Etienne CONTESSE précise que la Communauté de Communes devrait délibérer sur le pourcentage qui sera reversé aux Communes dans les prochaines semaines.

Après avoir exposé ces différents points, Pierre-Etienne CONTESSE demande aux membres présents, si le Conseil Municipal poursuit sa réflexion sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de poursuivre l'étude sur le projet de l'éolien.

II° - FORET COMMUNALE TRAVAUX 2015

Pour faire suite au programme d'actions à réaliser dans la forêt communale en 2015, adressé par l'Office National des Forêts, René SCHEIDER propose au Conseil Municipal de faire réaliser les travaux suivants :

Parcelle 5 : régénération par plantation, cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé, dégagement manuel de plantation et en parcelle 1 : le dégagement mécanique de plantation avec gibroyage mécanique sous les peupliers.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le programme d'actions pour l'année 2015 et notamment les travaux prévus en parcelle 5 ainsi que le dégagement mécanique de plantation en parcelle 1.

Il est précisé en outre que ces travaux seront inscrits en section d'investissement au budget primitif 2015, et subventionnés pour partie.

Au niveau de la parcelle 8 à exploiter, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de l'inscrire pour les affouages 2015-2016. Il s'agit d'une coupe à blanc, précision étant faite que l'ilôt près du pont de l'Autoroute devra être entretenu par les services de l'APRR.

III° POLE SCOLAIRE

Pierre-Etienne CONTESSE informe qu'une réunion s'est tenue le 1^{er} Décembre en présence de la Sous-Préfète, et des Maires de Grosbois-les-Tichey, Montagny-les-Seurre et Franxault.

Le financement du projet a été recalculé ; il en est résulté que les subventions de l'Etat seraient plus importantes sous réserve de présenter le dossier en début d'année 2015. La durée d'emprunt pour les Collectivités serait d'une durée de vingt années, avec des échéances annuelles moins importantes.

Au vu de ces éléments et de l'analyse financière de la Commune de Tichey, la Sous-Préfète indique que dès lors, la Commune de Tichey peut assumer financièrement sa participation. Elle doit rencontrer à nouveau le Maire de Tichey, afin de lui présenter ces nouveaux éléments et de l'obliger à inscrire au niveau de son budget primitif de l'année 2015, cet investissement.

Elle propose au Sivos de l'Auxon, de continuer l'exploitation du projet notamment, en achetant les terrains nécessaires à la construction et à déposer la demande de subvention au titre de la DETR dans les délais les plus brefs, afin de pouvoir être inscrit au titre de l'année 2015.

IV° ASSURANCE GROUPE RISQUES STATUTAIRES

Après avoir délibéré en Conseil Municipal, le Centre de Gestion a été autorisé, à lancer l'appel d'offres sur l'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus par la Collectivité à l'égard de son personnel.

Martine BRICOUT présente la proposition du Centre de Gestion notamment sur le Cabinet d'assurances qui a été retenu. Elle informe qu'il y a lieu de délibérer notamment sur le délai de carence, et le taux de cotisation correspondant, à savoir :

Délai de carence	Taux agent CNRACL	Taux agent IRCANTEC
-------------------------	--------------------------	----------------------------

10 jours	6.50 %	1.20 %
15 jours	6.13 %	1.10 %
30 jours	5.53 %	1.00 %

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir un délai de carence de 10 jours pour CNRACL et IRCANTEC.

V° REUNION BILAN 2014

Pierre-Etienne CONTESSE propose que, conformément au souhait de chacun de faire une réunion de bilan à chaque fin d'année de mandat, cette réunion ait lieu le Vendredi 9 Janvier 2015. Le but de cette réunion étant pour chaque conseiller municipal de présenter le bilan de ses différentes actions ainsi que des projets à venir.

VI° CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAL PERISCOLAIRE

Pierre-Etienne CONTESSE informe que le local périscolaire est loué à la Communauté de Communes en contrepartie d'un loyer annuel de 500 à 600 €, calculé au prorata du nombre d'enfants présents, du nombre de jours d'occupation et des charges avancées par la Commune.

Pierre-Etienne CONTESSE propose de renouveler cette convention pour une durée de six années avec la Communauté de Communes, prenant effet à compter du 1^{er} Septembre 2014 pour se terminer le 3 Juillet 2020.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention de mise à disposition du local périscolaire, à la Communauté de Communes, pour une durée de six années à compter du 1^{er} Septembre 2014. Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

VI° QUESTIONS DIVERSES

Secrétariat de Mairie :

Pierre-Etienne CONTESSE informe que la Secrétaire de Mairie effectue 31 heures de travail hebdomadaires dont 8 heures de mise à disposition au Sivos de l'Auxon.

Sécurité routière :

Camille SIMAR présente l'esquisse du Conseil Général sur la sécurité routière au centre du village. Il présente également les devis des Signaux GIROD pour les différents panneaux de signalisation. Il propose de continuer la réflexion sur l'aménagement du centre du village. Par contre le marquage par de la résine dans le virage le long de l'église peut être réalisé.

Participation citoyenne :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de la participation citoyenne, Camille SIMAR présente les devis des entreprises HICON et Signaux GIROD, pour l'acquisition de cinq panneaux «voisins vigilants».

Au vu de ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis des Signaux GIROD pour l'acquisition de cinq panneaux « voisins vigilants » pour la somme de 411.78 €. Toutefois, il sera demandé à cette Société si ces panneaux peuvent être fournis en dimensions 600 X 600.

Budget « fêtes et cérémonies »

Magalie SCHOLLAERT précise que le budget alloué au titre de la ligne « fêtes et cérémonies » est respecté. Toutefois, celui-ci est impacté par l'insertion dans le journal, des avis de décès émis au nom de la commune pour environ 100.00 € par avis.

Vœux du Maire :

La cérémonie des vœux du Maire est fixée au Dimanche 18 Janvier 2015 à 10 h 30.

SICECO :

Un courrier a été adressé par le SICECO aux Collectivités par lequel, il expose sa crainte de disparaître à l'avenir face à la politique gouvernementale actuelle, qui veut réduire le nombre des syndicats existants.

Fusion des Communes :

A la demande des maires des communes de Franxault, Montagny les Seurre, Bousselange et Grosbois les TICHEY, la sous-préfète de l'arrondissement de Beaune a présenté les modalités pour créer une commune nouvelle regroupant les communes précitées. Une note détaillée sera envoyée aux communes pour leur permettre de réfléchir à un tel projet.

Décorations de Noël :

Madame Elisabeth SCHEIDER réalisera les différentes décorations de Noël devant la mairie et les écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 1 heure 00.